



Date de la convocation : 21 mars 2022

Étaient présents : M CROTEAU Régis Maire, M. FURON Jean-Marc, Mme MONTMORENCY Patricia et M. GUILLEMETTE Olivier Adjoints au Maire, et Mmes et Mrs BUREL Stéphanie, CHOPIN Élodie, ENAULT Alexandra, ENOUF Guy, MICHELLAND Pierre, MILLE Didier, TIZON Sophie, VANDERMERSCH Thomas.

Étaient absents excusés : Mme RAULINE Alexandra représentée par M. Olivier GUILLEMETTE et M. VERNHET Guy représenté par M. Jean-Marc FURON et Mme LEGRIGEOIS Céline.

Madame ENAULT Alexandra a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

1°) Vote du budget commune 2022

Le conseil municipal a voté, à l'unanimité, le budget primitif 2022 « commune » qui s'équilibre comme suit :

- en section de fonctionnement : **1 262 888,87 €**
- en section d'investissement : **1 639 250,69 €**

2°) Vote du budget annexe assainissement 2022

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, le budget annexe 2022 « assainissement » qui s'équilibre comme suit :

- en section d'exploitation : **204 047,64 €**
- en section d'investissement : **120 186,27 €**

3°) Vote du budget annexe lotissement de la Vallée 2022

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, le budget annexe 2022 « lotissement de la Vallée » qui s'équilibre comme suit :

- en section d'exploitation : **79 147,57 €**
- en section d'investissement : **68 838,60 €**

4°) Parc de la Vallée / Installation de sanitaires publics

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'installer un bloc de sanitaires publics sur le Parc de la Vallée et à choisi le modèle NATURE de l'entreprise SAGELEC 32 244.00 € TTC.

5°) Parc de la Vallée / Acquisition d'une table de ping-pong extérieure

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'installer une table de ping-pong sur le Parc de la Vallée et a choisi le modèle TABLE PARK de l'entreprise PROLUDIC au prix de 2 943,48 € TTC.

6°) Table de ping-pong extérieure / Demande de subvention auprès de l'ANS

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de l'agence nationale du sport (ANS) pour l'acquisition d'une table de ping-pong extérieure.

7°) Assainissement / Hygiénisation des boues / Demande de subvention « d'investissement » auprès de l'Agence de l'eau

L'agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) ayant prolongé l'interdiction d'épandre les boues d'épuration brutes non hygiénisées produites au cours de la période épidémique de Covid-19, la SAUR propose de mettre en place une colonne sèche qui permettra de dépoter du lait de chaux en vue d'hygiéniser les boues. Le montant de cet investissement s'élève à la somme de 2 947,37 € TTC. Le Conseil municipal a décidé de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau pour cet investissement.

8°) Assainissement / Hygiénisation des boues / Demande de subvention de « fonctionnement » auprès de l'Agence de l'eau

La SAUR a établi un devis pour l'hygiénisation des boues par chaulage dont le montant s'élève à 17 579,10 € TTC pour l'année 2022. Le Conseil municipal a décidé de solliciter une aide exceptionnelle auprès de l'Agence de l'Eau.

9°) Aménagement rue du Docteur Paul Enouf et rue Saint Martin des Bois / Demande de subvention APCR+

Monsieur le Maire a rappelé au Conseil municipal le projet d'aménagement de la rue du Docteur Paul Enouf et de la rue Saint Martin des Bois d'un montant estimé à 166 163,00 € HT + 7 880,00 € HT d'honoraires. Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de solliciter une subvention la plus élevée possible.

Le Maire
Régis CROPEAU

